

Adaptation du stationnement au bord du lac

La zone de loisirs allant du Quai Milliquet à la station d'épuration de Pully est très prisée en été. Cela génère une forte concurrence pour l'utilisation des places de stationnement à la haute saison. En outre, ce secteur va connaître d'importants travaux ces prochaines années. Réaliser de nouveaux projets urbanistiques, tout en accompagnant l'augmentation de l'attractivité du site, impose de revoir le mode de gestion du stationnement.

Le secteur du bord du lac concentre de nombreux enjeux et équipements publics. Fréquenté toute l'année, le site atteint un pic d'utilisation en été, lorsque la piscine de Pully-Plage est ouverte. Que ce soit pour venir se baigner, naviguer, se restaurer, se détendre en famille, faire un jogging ou une séance de fitness urbain ou simplement flâner et profiter du cadre magnifique, les raisons de faire le déplacement sont nombreuses.

Quant aux moyens de s'y rendre, ils évoluent et se diversifient. Bien raccordé au nord de la Commune et au reste de l'agglomération grâce aux lignes de bus et au réseau routier, la topographie se prête également aux mobilités actives, comme les déplacements à vélo ou à pied. L'attrait du site et l'affluence constatée à certaines périodes induisent des tensions, notamment en lien avec l'utilisation du stationnement aménagé dans le secteur.

Consciente de l'importance de préserver un bon accès au site pour toutes et tous, la Municipalité de Pully a décidé d'adapter le mode de gestion de l'ensemble des parkings. Ainsi, dès le 28 avril 2025, les changements suivants entreront en vigueur :

- La durée maximale de parcage sera harmonisée et passera à 4h consécutives, week-end compris. Le parking de la STEP permettra de plus longues durées de stationnement pour répondre à certains besoins particuliers.
- Le stationnement deviendra payant du lundi au dimanche, entre 8h et 20h. Des horodateurs seront installés et il sera possible de payer au moyen des applications TWINT, ParkingPay, PrestoPark et EasyPark.

En complément, les parkings seront progressivement réagencés pour améliorer les cheminements piétonniers et les conditions de vie des arbres. L'offre en places de parc pour les vélos et les motos sera augmentée. Enfin, un nouvel espace de détente sera créé au sud du parking de la piscine pour permettre de jouir du panorama exceptionnel sur le lac.

La carte annexée fournit des informations détaillées sur les durées ainsi que les tarifs de stationnement.

Pully, le 31 mars 2025 - La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction des travaux et des services industriels, Marc Zolliker, Conseiller municipal – 021 721 32 00

Modification du stationnement dans le secteur des rives du lac



La zone de loisirs allant du Quai Milliquet à la station d'épuration de Pully (STEP) est très prisée en été. Cela génère une forte concurrence pour l'utilisation des places de stationnement à la haute saison. Ce secteur va connaître d'importants travaux ces prochaines années. Réaliser de nouveaux projets urbanistiques tout en accompagnant l'augmentation de l'attractivité du site impose de revoir le mode de gestion du stationnement.

Les changements suivants entreront en vigueur dès le 28 avril 2025 :

La durée maximale de parcage sera de 4h consécutives, week-end compris. Le parking de la STEP permettra de plus longues durées de stationnement.

Le stationnement sera payant du lundi au dimanche, entre 8h et 20h. Des horodateurs seront installés et il sera possible de payer au moyen des applications TWINT, ParkingPay, Presto Park et Easy Park.

L'offre en places de parc pour les vélos et les motos sera augmentée.

Les autorisations pour résidents et cartes à prépaiement ne seront valables sur aucune de ces places de stationnement.

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur les durées, ainsi que les tarifs de stationnement ci-après.

Types de places de parc dès le 28 avril 2025

- payant max. 60h (STEP)
- payant max. 4h
- motos
- vélos
- places spéciales (handicapés, livraisons, véhicules électriques)

Les autorisations pour résidents et cartes à prépaiement ne seront pas valables sur ces places de stationnement.

Tarifs du stationnement

1h	1.50 CHF
2h	3.00 CHF
3h	5.00 CHF
4h	7.00 CHF

STEP uniquement :

puis 3.00 CHF/heure supplémentaire
max. 25.00 CHF/jour

